

Amiens, le 28 mars 2022

**Le Recteur de l'académie d'Amiens**

à

Monsieur le Président de l'UPJV  
Madame la Directrice de l'INSPE  
Madame et Messieurs les Inspecteurs d'Académie,  
Directeurs Académiques des Services de l'Éducation  
Nationale de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme  
Mesdames et Messieurs les délégués académiques  
Mesdames et Messieurs les inspecteurs  
Mesdames et Messieurs les délégués et conseillers  
techniques  
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
Mesdames et Messieurs les Directeurs d'établissement du  
privé  
Mesdames et Messieurs les chefs de division  
Monsieur le Délégué Régional de l'ONISEP  
Monsieur le Directeur du CROUS  
Monsieur le Directeur de CANOPE  
Madame la Directrice de FORMIRIS  
Monsieur le Directeur de la DRJSCS  
Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO

Dossier suivi par :  
Vanessa MANCEL

ce.dafpen@ac-amiens.fr  
03 22 82 39 71

**Rectorat de l'académie d'Amiens**  
20, boulevard d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens cedex 9

**Objet : Inscription aux préparations de concours et certifications pour l'année scolaire 2022-23**

**PJ : liste et descriptif des formations proposées**

Je vous informe de l'ouverture des inscriptions aux préparations des concours internes et certifications pour l'année scolaire 2022-23.

Les inscriptions se dérouleront du **lundi 28 mars au vendredi 6 mai 2022 inclus**, via un formulaire en ligne accessible en cliquant sur le lien suivant :

<http://enquetes2.ac-amiens.fr/SurveyServer/s/DAFPEN2/Campagneanticipee22-23/questionnaire.htm>

Les supérieurs hiérarchiques seront invités à émettre leur avis sur les candidatures du 9 au 13 mai 2022 inclus. A cet effet, un lien leur sera adressé dans la journée du 9 mai. A noter qu'une absence d'avis à l'issue de la période vaut accord.

I/. Les préparations aux concours proposées par l'académie sont les suivantes :

- Agrégations internes
- CAPES, CAPET, CAPLP, CAPEPS
- Concours d'inspecteurs
- Concours de personnel de direction
- Concours interne d'AAE (Attaché d'administration d'état)
- Examen professionnel d'APAE (Attaché principal d'administration d'état)
- Concours interne de SAENES (Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur)
- Examens professionnels SAENES classe supérieure et classe exceptionnelle
- Concours interne d'ADJAENES (Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur)

Les préparations aux concours des personnels santé social feront l'objet d'une campagne ultérieure.

II/. Les préparations aux certifications proposées par l'académie sont les suivantes :

- Certification DNL : discipline non linguistique
- CAPEFE : certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger
- Admissibilité CAFFA : certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique
- CAFIPEMF : certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur
- PIX : certification des compétences numériques
- DGEMC : Droits et grands enjeux du monde contemporain

Le CAPPEI (certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive) fait l'objet d'une campagne d'inscription spécifique, close à ce jour.

La certification complémentaire FLS (Français Langue Seconde) fera l'objet d'une campagne d'inscription ultérieure afin de prendre en compte les nouvelles affectations en septembre 2022.

**Vous trouverez en pièce jointe la liste exhaustive des formations et leur descriptif.**

III/. Après votre inscription, vous serez informé(e) de l'ouverture ou non de la formation (fonction d'un nombre suffisant d'inscrits), et de la suite réservée à votre candidature. Vous recevrez les informations relatives à l'organisation de la formation et, le cas échéant, votre première convocation.

Aucune inscription ne sera acceptée après la campagne, **à l'exception des personnes nouvellement nommées affectées dans l'académie ou en congé durant la campagne anticipée et dans la limite des places disponibles.**

Leur demande, dûment motivée, sera à adresser à la DAFPEN à l'adresse suivante : [ce.dafpen@ac-amiens.fr](mailto:ce.dafpen@ac-amiens.fr), **avant le 23 septembre 2022.**

Pour les préparations des agrégation internes, dans les disciplines pour lesquelles il n'y a pas d'offre de formation, ou pour des raisons de convenance géographique dûment motivées, les personnels qui le souhaitent peuvent préparer le concours de l'agrégation dans une autre académie.

Pour cela, ils doivent au préalable solliciter l'autorisation du recteur de l'académie d'Amiens en lui adressant, sous couvert de leur chef d'établissement, la demande de dérogation téléchargeable sur le site académique, avant le 3 juin 2022, à l'adresse suivante : <https://intranet.ac-amiens.fr/541-preparation-des-concours-internes.html>

Les candidats ayant reçu un avis favorable du recteur et de l'académie sollicitée recevront des ordres de mission autorisant leur déplacement avec remboursement des frais, dans la limite de 10 allers-retours.

Ils seront également destinataires d'un émargement, qu'il leur appartiendra de faire viser par les formateurs, puis de retourner à la DAFPEN, accompagné des états de frais présents sur chaque ordre de mission dûment renseignés.

A noter que l'inscription définitive aux préparations des concours enseignants est conditionnée à l'inscription parallèle à l'université (UPJV) avant le 30 septembre 2022. Les modalités seront précisées lors des réunions programmées entre mi-juin et début juillet 2022.

IV/. Le Compte Personnel de Formation (CPF) peut être mobilisé pour chacune des formations ouvertes par la présente campagne d'inscription.

La demande de mobilisation du CPF fait l'objet d'une procédure distincte. Une circulaire académique précisant les modalités de mobilisation du CPF pour l'année scolaire 2022-23 sera diffusée en avril 2022.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir informer, dans les meilleurs délais, tous les personnels concernés et placés sous votre autorité.

**Pour le Recteur et par Délégation,  
Le Délégué Académique à la Formation  
des Personnels de l'Education Nationale**



**Dany DESCHAMPS**